

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°04/2016 de la séance du
Lundi 5 septembre 2016 – à 20h00
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

Président : M. J.-F. Pilet
Présents : **29 membres**
Excusés : **3 membres**
Mmes/MM. : A. Di Perri Santo, P. Mason et J. Raemy
Absents : **3 membres**
Mmes/MM. : W. Fossé, J.-M. Pierlot et V. Wicht

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 SEPTEMBRE 2016 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Assermentation de conseillers
3. Approbation du procès-verbal de la séance d'assermentation du 30 mai 2016
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2016
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis de la Municipalité
 - a) Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 (préavis N°11/2016)
 - b) Relatif aux autorisations générales et compétences financières à accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021 (préavis N°12/2016)
 - c) Relatif à la révision de l'Association Régionale d'Action Sociale Riviera (ARAS Riviera)
8. Questions et propositions individuelles

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, M. Blum, huissier, ainsi que M. l'agent de proximité.

M. le Président, J.-F. Pilet, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, J.-F. Pilet, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

M. le Président, J.-F. Pilet, indique qu'il y a le rajout d'un point n°7 à l'ordre du jour concernant la nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire.

Le nouvel ordre du jour est donc :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Assermentation de conseillers
3. Approbation du procès-verbal de la séance d'assermentation du 30 mai 2016
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2016
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire
8. Préavis de la Municipalité
 - a) Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 (préavis N°11/2016)
 - b) Relatif aux autorisations générales et compétences financières à accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021 (préavis N°12/2016)
 - c) Relatif à la révision de l'Association Régionale d'Action Sociale Riviera (ARAS Riviera)
9. Questions et propositions individuelles

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

2. ASSERMENTATION DE CONSEILLERS

M. le Président, J.-F. Pilet, indique que lors de la séance d'assermentation, plusieurs personnes étaient absentes, soit Mmes Mareda, Oppizzi et Puenzieux. Mme Puenzieux a démissionné.

Il convient donc d'assermenter Mmes Lydie Mareda, Rosita Vittoria Oppizzi et Diana Holland, en remplacement de Mme Puenzieux.

M. le Président, J.-F. Pilet, procède à la lecture du serment.

Les trois conseillères lèvent la main droite et disent « je le promets ».

M. le Président, J.-F. Pilet, prend acte de la promesse.

Applaudissements de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'ASSERMEMENT DU 30 MAI 2016

M. le Président, J.-F. Pilet, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

K. Armstrong précise qu'il est indiqué « M. le Syndic » au lieu de « Mme la Syndique » en page 3. En page 8, il convient de dire qu'il s'agit du « bâtiment communal » et non de la « commune ».

Il n'y a pas d'autre remarque.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2016

M. le Président, J.-F. Pilet, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

Ce n'est pas le cas

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président, J.-F. Pilet, indique que le samedi 15 octobre prochain aura lieu la sortie de début de législature. Une communication sera transmise aux Conseillers en temps voulu. Il s'agit d'une promenade en train jusqu'à Jaman, puis d'une marche, suivie d'un repas.

M. le Président, J.-F. Pilet, précise qu'un apéritif attend les Conseillers à la fin de la séance.

M. le Président, J.-F. Pilet, indique qu'il existe une formation pour le Conseil communal. Il s'agit d'un site web du CEP qui permet de se former. La première formation aura lieu le 17 septembre prochain et porte sur le droit de proposition des conseillers communaux et généraux. Il y a beaucoup d'informations intéressantes. Il fera parvenir le lien par courriel aux Conseillers.

M. le Président, J.-F. Pilet, rappelle la teneur de l'art. 43 du Règlement du Conseil communal sur la confidentialité des débats des commissions. « Ce qui est débattu en commission reste dans les commissions ».

M. le Président, J.-F. Pilet, indique que J.-L. Puenzieux a démissionné du poste de membre du Conseil d'établissement, d'où le rajout du point 7.

M. le Président, J.-F. Pilet, félicite J.-M. Blum pour ses 40 ans en tant que huissier au Conseil communal.

Applaudissements de l'assemblée.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'il y a trois communications, une de M. Rinaldi, une de M. Rey Lescure et une de sa part.

I. Rinaldi revient sur les travaux de réfection des sentiers entre Sonchaux et les Rochers de Naye. Il précise que c'est un projet en lien avec le Parc naturel régional et qu'il y en a encore pour un mois.

I. Rinaldi rajoute que la route forestière entre les hauts de Caux et Plan-la-Goille est fermée pour cause de coupes forestières.

A. Rey Lescure revient sur l'achat du véhicule électrique Kyburz, dont la commande a été accordée lors de la dernière séance du Conseil. Il n'est pas encore arrivé, mais devrait être livré demain. De plus, un crédit de CHF 23'600.-, mais l'achat n'excédera finalement pas CHF 20'000.-.

A. Rey Lescure félicite Aline Sandmeyer qui a pris la présidence du Conseil intercommunal du SIGE. Elle a en plus pris la présidence des « Communes d'amont ».

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, en profite pour féliciter I. Rinaldi qui a pris la vice-présidence de l'Association Régionale de l'Action Sociale Riviera (ARAS).

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, revient sur le petit port de Veytaux et sa buvette. Elle a reçu une pétition de la part de Mme Prétit qui se nomme « Soutien à la buvette, un espace convivial et priorité aux piétons ». La municipalité est ravie de l'essor de la buvette et constate que Mme Prétit fait un gros effort d'accueil. Mais il y a des compétences qui relèvent de la Municipalité seule. La Municipalité a toujours fait tout ce qu'elle pouvait pour cette buvette : herbe, tables, douches, escaliers qui descendent dans le lac. Elle s'est occupée de cet endroit. C'est un plus pour la population. Mme Prétit exploite le kiosque et seulement le kiosque. Les tables sont du ressort du public et sont pour le public. La sécurité pour les vélos relève de la Municipalité et de Police Riviera et pas de Mme Prétit. Si elle met des chicanes, c'est sa responsabilité que la Municipalité ne cautionne pas. Nous le lui avons précisé ceci aujourd'hui. Un dialogue va intervenir. La Municipalité n'a rien fait de faux puisqu'elle a toujours privilégié cet endroit. Vous pouvez y aller et vous installer, ce n'est pas une obligation d'acheter les consommations sur place. On ne veut pas que cette pétition donne l'impression qu'il y ait un combat entre le petit port et la Municipalité. Ce n'est pas le cas.

I. Rinaldi félicite Mme la Syndique pour son élection à la présidence de l'Association Régionale de l'Action Sociale Riviera (ARAS).

7. NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

M. le Président, J.-F. Pilet, indique que J.-L. Puenzieux a démissionné de son poste, si bien qu'il faut élire un nouveau membre.

Le Bureau propose la candidature de Mme Vivianne Schweizer Ronneström, laquelle accepte.

Vivianne Schweizer Ronneström est élue par acclamation.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

a) RELATIF A L'ARRETÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017 (PREAVIS N°11/2016)

M. le Président, J.-F. Pilet, propose qu'une commission de 5 membres soit nommée. Il n'y a pas d'opposition à ce mode de faire.

La séance aura lieu le 21 septembre 2016 à 18h30.

La commission se compose de P. Ruch, T. Küncekli Cagin, R. Oppizzi, C. Gademann et H. Sheth-Premjee.

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion préliminaire.

Il n'y a pas de remarque.

b) RELATIF AUX AUTORISATIONS GENERALES ET COMPETENCES FINANCIERES A ACCORDER A LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2016-2021 (PREAVIS N°12/2016)

M. le Président, J.-F. Pilet, propose qu'une commission de 5 membres soit nommée. Il n'y a pas d'opposition à ce mode de faire.

La séance aura lieu le 21 septembre 2016 à 20h00.

La commission se compose de O. Gasser, S. Welle, Y. De Bernardis, A. Wiedmer et C. Gademann.

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion préliminaire.

Il n'y a pas de remarque.

c) RELATIF A LA REVISION DE L'ASSOCIATION REGIONALE D'ACTION SOCIALE RIVIERA (ARAS RIVIERA) (PREAVIS N°13/2016)

M. le Président, J.-F. Pilet, propose qu'une commission de 3 membres soit nommée. Il n'y a pas d'opposition à ce mode de faire.

La commission se compose K. Armstrong, V. Schweizer Ronnerström et J. Delmatti.

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion préliminaire.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise que la séance aura lieu le 21 septembre prochain. La commission siège, auditionne la Municipalité et fait un rapport pour la prochaine séance du Conseil communal. Pour cette commission, cela touche les statuts d'une Association intercommunale. Il va donc y avoir plusieurs allers-retours. La commission va assister à une séance le 27 septembre à Montreux. Toutes les commissions des 10 communes de la Riviera et des 3 communes de Lavaux seront présentes. Il y aura une présentation globale des statuts. La commission fera ensuite un retour à la Municipalité, qui fera elle-même un retour au Comité de direction de l'ARAS qui préparera le préavis, qui sera adressé au Conseil de l'ARAS. Une fois que cela sera accepté, cela passera dans la commission à 3 membres, pour faire le rapport « final » pour le Conseil communal.

A. Sandmeyer demande si le préavis doit être accepté par toutes les communes.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que normalement oui. Comme il s'agit de la modification d'un seul article, cela ne devrait pas poser de problème.

Il n'y a plus de remarque.

9. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion.

V. Schweizer Ronnerström demande ce qu'il en est du Clos-de-Chillon.

J.-M. Emery répond qu'il aurait aimé pouvoir communiquer plus précisément. Toutefois, la Municipalité ne peut pas communiquer à ce sujet, parce qu'elle est actuellement en plein travail. Une communication détaillée sera faite lors du prochain Conseil communal.

J. Grandchamp revient sur la route de Sonchaux. Il était prévu que lorsque les travaux seraient terminés, que la FMHL remettent la route en état. Or, il y a de gros trous sur cette route. Il demande ce qu'il en est.

Ph. Andler répond que la route sera remise en état du 12 au 19 septembre prochain. Elle sera fermée par portion et il faudra passer par Caux. La FMHL prendra une grande partie des travaux à sa charge et une faible partie restera à la charge de Veytaux.

A. Sandmeyer revient sur l'éternel problème du parcage des voitures à Veytaux. En effet, il y a une voiture avec un sabot depuis bientôt 4 mois. Elle demande ce qu'il en est. Elle souhaiterait également savoir quels sont les projets concernant le parcage à Veytaux. Même pendant les vacances le problème reste entier.

A. Rey Lescure répond qu'il y a un temps d'attente à respecter, mais que la voiture sera dégagée. S'agissant de la question du stationnement, c'est une priorité pour lui.

A. Sandmeyer revient sur l'éclairage public du parking sous le viaduc. On ne voit pas clair. Il serait bien de mettre quelque chose. Le réverbère a été déplacé, mais ce n'est pas suffisant. De plus, à l'Avenue des Falquières, il y a un réverbère caché par un buisson.

Ph. Andler prend note de ces problèmes d'éclairage et va s'en occuper au plus vite.

L. Mareda donne quelques informations sur les passages à pieds qui sont des servitudes. Elle a récemment découvert que ces passages, que tout le monde croyait public, ne le sont pas. Même les Municipaux ignorent le contenu des servitudes qui concernent ces passages, notamment la servitude concernant le passage à pied entre la Route de Sonchaux et la Rue Bonivard. La servitude date de 1957 et tout le monde passe par-là. Elle demande que peut faire la Commune pour préserver ce passage. Il existe les droits acquis que l'on peut faire valoir. Elle demande donc que peut faire la Municipalité dans ce sens.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'elle n'a pas de réponse précise, mais que le sujet sera discuté. Elle rendra réponse lors d'une prochaine séance.

A. Rey Lescure précise que les propriétaires de cette servitude, dont il fait partie, ont décidé de maintenir ce passage ouvert au public. Le Conseil communal peut être rassuré à ce propos.

M. le Président, J.-F. Pilet, remercie et clôt la séance, il est 20h41.

Prochaines séances du Conseil

31 octobre et 5 décembre 2016

Le Président

La Secrétaire

J.-F. Pilet

A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 5 septembre 2016